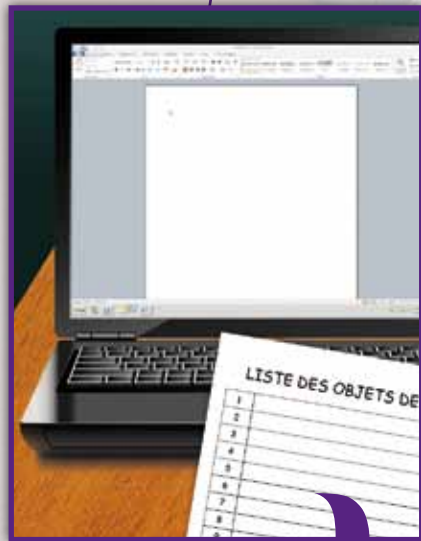


CAMBRIOLEURS AUCUNE CHANCE

8



- ✓ Marquez et enregistrez vos biens de valeur*. La plupart des appareils électroniques ont un numéro de série, ce numéro rend votre bien unique et permet de l'identifier en toutes circonstances.
- ✓ Lors de l'achat d'un appareil, n'hésitez pas à demander au vendeur quel en est le numéro de série. Certains magasins font figurer ce numéro sur votre ticket de caisse et en gardent une trace.
- ✓ Vous pouvez également photographier les biens de valeur difficiles à décrire (bijoux, tableaux...).

9



- ✓ Avant de partir en vacances, annulez les livraisons à domicile: pain, journaux.
- ✓ Ne communiquez pas votre absence sur les réseaux sociaux ni sur votre répondeur.
- ✓ Entretenez la végétation et la pelouse visibles de la rue.
- ✓ Prévenez vos voisins de confiance. Demandez-leur de relever le courrier, d'abaisser et de remonter les volets.
- ✓ Faites appel, quand c'est possible, au service «Police veille» pour une surveillance de votre habitation : **www.police-on-web.be**.
- ✓ Consultez la brochure «Check-list départ»*.

10



- ✓ Si vous possédez ou si vous optez pour le placement d'un système d'alarme électronique, n'oubliez pas de tenir compte d'un certain nombre de prescriptions légales. Ces informations sont disponibles dans les services de police, les services communaux de prévention ou sur Internet* : **www.police-on-web.be**.

Nous vous rappelons également qu'il vous est toujours loisible de faire appel aux services de nos conseillers en prévention du vol pour réaliser gratuitement une analyse des risques de votre habitation. Ce bilan de sécurité de votre habitation vous permettra d'identifier clairement les points forts et les points faibles de votre habitation et d'apporter des solutions efficaces pour diminuer le risque de cambriolage.

Cachet de la zone de Police ou de la commune.

*Des brochures d'informations, le formulaire d'identification de vos objets de valeurs ainsi que les prescriptions légales des systèmes d'alarme électronique sont disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur : <https://www.besafe.be>

Editeur responsable : Tommy Leclercq - Gouverneur de la Province de Hainaut - Rue Verte 13 - 7000 MONS.



Bureau Provincial - Prévention du Vol
Tél. 071 244 700 - bppv.hainaut@gmail.com



PROVINCE DE HAINAUT



1



2



3



4



5



6



7



- ✓ Ne laissez pas vos objets de valeur au regard des passants (hi-fi, ordinateur, gsm,...).
- ✓ Évitez de conserver chez vous des valeurs (argent, documents importants,...).
- ✓ Placez vos bijoux et autres objets de valeur en sécurité dans un coffre à la banque.

- ✓ N'attirez pas l'attention lors de votre départ, donnez des signes visibles de votre présence et assurez à votre habitation une apparence d'occupation.
- ✓ Évitez les mots d'absence sur votre porte.
- ✓ Branchez l'éclairage d'appoint sur une minuterie.

- ✓ Lorsque vous quittez votre domicile, même pour une courte durée, ne laissez aucune fenêtre entrouverte et vérifiez que vos portes soient fermées à clé.
- ✓ Activez votre système d'alarme.

- ✓ Préférez de la quincaillerie de sécurité, celle-ci fera perdre un temps précieux au voleur. Un cambrioleur renoncera à son méfait au bout de trois minutes.
- ✓ Vérifiez la protection des portes et des fenêtres mais également des soupiraux, des coupoles et des fenêtres de toit facilement accessibles.

- ✓ Veillez à ce que les différentes ouvertures de votre habitation, c'est-à-dire principalement les portes et fenêtres soient bien visibles depuis la rue.
- ✓ Les obstacles, tels que buissons et haies empêchent une bonne visibilité, augmentent sensiblement les risques de cambriolage et facilitent le « travail » du cambrioleur.

- ✓ N'indiquez pas vos noms et adresse sur les trousseaux de clés.
- ✓ Évitez les cachettes classiques comme le paillason ou le pot de fleurs, confiez plutôt les clés à une personne de confiance (voisins, parents,...).

- ✓ Au jardin, rangez les objets qui pourraient faciliter l'intrusion des voleurs: outils, échelle, petit outillage.
- ✓ Veillez à une fermeture efficace de l'abri de jardin.

Nous vous recommandons bien évidemment d'appliquer au quotidien l'ensemble des mesures énoncées dans ce dépliant, vous contribuerez ainsi à une diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

CAMBRIOLEURS AUCUNE CHANCE